

US CRETEIL BASKET

DOSSIER D'INSCRIPTION

SAISON 2009 / 2010



<http://basket.uscreteil.com>
usc.basket@yahoo.fr

USC BASKET

Directeur Technique
Raphaël BECKERICH
990 Av. Pierre Mendès France
77176 SAVIGNY-LE-TEMPLE

☎ : 06.63.86.14.07

✉ : uscreteilbasket@hotmail.fr

Site : <http://basket.uscreteil.com>

US CRETEIL BASKET



Sommaire

Sommaire.....	2
Liste des documents à fournir pour l'inscription	3
Règlement interne au club de Basket Ball de l' US CRETEIL (Saison 2009/2010)	4
Facture d'adhésion	7
Document à retourner (fiche de renseignement club et entraîneur).....	8
Demande de licence – Certificat médical.....	10
Assurance Macif	11
Commande Pack Club (ballon et tee shirt).....	12

**Vous devez garder l'ensemble du dossier d'inscription
sauf les documents à partir de la page 8
qui sont à remettre pour l'inscription
le plus rapidement possible**

**Attention, seul les dossiers complets seront
récupérés et pris en compte pour les inscriptions**

USC BASKET

Directeur Technique
Raphaël BECKERICH
990 Av. Pierre Mendès France
77176 SAVIGNY-LE-TEMPLE

☎ : 06.63.86.14.07

✉ : uscreteilbasket@hotmail.fr

Site : <http://basket.uscreteil.com>

US CRETEIL BASKET



Liste des documents à fournir pour l'inscription

- 2 photos d'identité.
- Le montant de la **cotisation** (espèce « Dans une enveloppe » ou chèque à l'ordre de « US CRETEIL BASKET »).
Chèque (Payable en 3 fois) avec inscrit au dos la date de retrait, le Nom et Prénoms de l'adhérent et sa catégorie.

Seniors, Cadets :	175,00 €
Minimes, Benjamins :	170,00 €
Mini-Poussins, Poussins :	165,00 €
- Les **fiches de renseignement** Club et Entraîneur.
- Adresse mail du licencié ou des parents **IMPORTANT** pour recevoir toute l'actualité de votre club.
- L'ensemble « **Demande de licence – Certificat Médical** », dûment rempli.
- **Assurance**, document de la Macif, inscrire le nom et prénom du licencié face à la **flèche** (Assurance obligatoire comprise dans la cotisation).
- La fiche de commande du t-shirt et du ballon.

USC BASKET

Directeur Technique
Raphaël BECKERICH
990 Av. Pierre Mendès France
77176 SAVIGNY-LE-TEMPLE

☎ : 06.63.86.14.07

✉ : uscreteilbasket@hotmail.fr

Site : <http://basket.uscreteil.com>

US CRETEIL BASKET



Règlement interne au club US CRETEIL BASKET

Article 1 : Le respect

- **A - Le respect de l'équipe d'encadrement, des coéquipiers, du gardien du gymnase**, passe par votre écoute et votre attention lorsqu'on vous parle, le respect des consignes, la politesse lorsque vous vous exprimez et un « bonjour » lorsque vous arrivez (y compris au gardien).
- **B - Le respect du matériel, des équipements et des lieux**, passe par une utilisation conforme à ceux-ci, le respect des consignes d'utilisation et de la propreté des lieux occupés. C'est impératif.
- **C - Respect des horaires d'entraînement et des rendez-vous des rencontres**
- **D - Les adversaires, les arbitres, les coachs adverses...** eux aussi doivent être respectés..

Article 2 : L'adhésion

- **A - Tout dossier d'inscription d'un futur adhérent mineur doit être remis par un parent.**
- **B - Les cotisations doivent être acquittées lors de l'inscription sinon pas de licence.**
- **C - Le club remplit les bons CAF et sont rendus à l'adhérent ou à un parent.**
- **D - Les bons CCAS viennent en déduction de la cotisation qui est donc recalculée (dans ce cas là, aucun chèque n'est mis à l'encaissement avant que ne soit fourni le bon, cependant les 3 chèques ou le chèque, sont tout de même exigibles à l'inscription). Renseignement CCAS au 01.49.80.92.94**
- **C - Le renouvellement des inscriptions se fait en fin de saison avant le dernier entraînement. Le chèque émis à cet effet peut être remis avec les dates d'encaissements correspondant à la saison suivante.**

Article 3 : L'engagement des adhérent(e)s

- **A - Les adhérent(e)s s'engagent à nous informer des changement de coordonnées ou d'adresse.**
- **B - Présence régulière aux entraînements. En cas d'absence, prévenir l'entraîneur. Les absences trop fréquentes et/ou non excusées poutont entraîner des matches de suspension, puis le renvoi du joueur sans aucun remboursement.**
- **C - Les adhérent(e)s s'engagent à avoir un bon comportement sur et hors des terrains.**
- **D - Les adhérent(e)s s'engagent à participer à la vie du club (organisation, évènements, arbitrage, chronomètre, feuille de marque,...).**
- **E - Les adhérent(e)s s'engagent à respecter les horaires donnés par l'équipe d'encadrement.**
- **F - Les adhérent(e)s s'engagent à attendre la présence de l'entraîneur et/ou une personne de l'équipe d'encadrement avant d'entrer au gymnase.**
- **G - La tenue minimum exigée lors des entraînements est : 1 short, 1 tee-shirt & 1 paire de basket à usage exclusive pour le gymnase, le tout dans un sac de sport.**
- **H - Le port des bijoux, de montres ou autres fantaisies, est interdit pendant les entraînements et les matchs. De plus ils peuvent être dangereux durant la pratique de notre sport.**
- **I - En cas de vol ou dégradation, vélo, véhicule, équipement sportif, bijoux ou tout autres choses, le club décline toute responsabilité.**

USC BASKET

Directeur Technique
Raphaël BECKERICH
990 Av. Pierre Mendès France
77176 SAVIGNY-LE-TEMPLE

☎ : 06.63.86.14.07

✉ : uscreteilbasket@hotmail.fr

Site : <http://basket.uscreteil.com>

US CRETEIL BASKET



Article 4 : L'engagement des parents d'adhérent(e)s mineur

- **A** - Les parents des mineurs s'engagent à **nous informer lors de changement de coordonnées ou d'adresse.**
- **B** - Les parents des mineurs s'engagent à **suivre 4 fois au minimum** dans la saison leur enfant lors des déplacements à l'extérieure afin que ce ne soit pas toujours les mêmes parents qui accompagnent. S'il manque des véhicules lors d'une rencontre extérieure les enfants accompagnés seront prioritaires au déplacement.
- **C** - Les parents des mineurs s'engagent à **respecter les horaires** donnés par l'équipe d'encadrement.
- **D** - Les parents des mineurs s'engagent à **accompagner et venir rechercher** leurs enfants lors des entraînements et des matchs à domicile.
- **E** - Les parents des mineurs s'engagent à **attendre la présence** de l'entraîneur et/ou une personne de l'équipe d'encadrement avant de laisser leur enfant
- **F** - Les parents des mineurs s'engagent à **prévenir impérativement les entraîneurs en cas d'absence.**
- **G** - **Lors des matches**, les parents des mineurs s'engagent à **encourager tous les enfants** participant à une compétition. Ils s'engagent à respecter l'adversaire, l'arbitre, les dirigeants des autres associations et s'engagent à ne prendre à partie aucune personne lors de quelque compétition. Le basket est un sport collectif où le respect y tient une place très importante.
- **H** - Les parents des mineurs s'engagent à laisser, uniquement, les entraîneurs et le staff du club apprendre le basket aux enfants (car vous pouvez penser donner un bon conseil qui n'en est pas forcément un et qui pourrait aller à l'encontre de ce que l'on apprend aux enfants).
- **I** - Il est vivement conseillé d'**assister régulièrement aux matches des enfants.**

Article 5 : Les pouvoirs de l'entraîneur et du bureau

- **A** - **L'association ou ses représentants ne sont pas responsable en cas de vol, de dégradation ou de perte sur un bien.**
- **B** - L'entraîneur ainsi que les membres du bureau peuvent **renvoyer définitivement un(e) adhérent(e)** de l'équipe et/ou du club pour les motifs suivants :
 - Geste et/ou comportement violent,
 - Casse ou non-respect du matériel,
 - Non-respect de l'équipe d'encadrement, des coéquipiers ou des adversaires,
 - Absences non excusées et/ou trop répétitives à l'entraînement comme en match,
 - Comportement non sportif,
 - Non respect du présent règlement, notamment les engagements.
- **C** - **L'entraîneur est le seul décideur** des joueurs sélectionnés pour les matches. Il est également le seul à décider des joueurs entrant sur le terrain pendant les rencontres. Être sélectionné ne signifie donc pas forcément jouer.
- **D** - Le bureau a **le droit de refuser une inscription.**
- **E** - En cas de renvoi du club, **aucun remboursement ne sera possible.**
- **F** - Le bureau se réserve **le droit de modifier le présent règlement**, même en cours de saison.

USC BASKET

Directeur Technique
Raphaël BECKERICH
990 Av. Pierre Mendès France
77176 SAVIGNY-LE-TEMPLE

☎ : 06.63.86.14.07

✉ : uscreteilbasket@hotmail.fr

Site : <http://basket.uscreteil.com>

US CRETEIL BASKET



Article 6 : Les sanctions

- **A - Arbitrer une rencontre et tenir une table de marque** pour toute personne qui est **sanctionnée d'une faute technique dans la saison.**
- **B - Un match de suspension, un arbitrage et une table de marque** doivent être faits avant de pouvoir participer à une quelconque compétition, si **un joueur est sanctionné d'une deuxième faute technique dans la saison.**
- **C - Interdiction de participer à la fin des compétitions (championnat, coupe, tournois, etc...),** pour tout joueur qui est **sanctionné d'une troisième faute technique dans la saison.**
- **D - Renvoi du club,** voir article 5.B.
- **E - Tout adhérent qui serait renvoyé du club ne pourrait plus s'y réinscrire.**
- **F - Toutes les sanctions sont** étudiées au cas par cas avec l'entraîneur du joueur, le directeur technique, l'assistant technique et le président.

Article 7 : Les mises à disposition du club

- **A - Le club met à disposition ses adhérent(e)s un staff avec des entraîneurs.**
- **B - Le club met à disposition de ses adhérent(e)s des équipements et du matériel.**
- **C - Le club met à disposition de ses adhérent(e)s des moyens de communications :** Dossier d'inscription, tableau d'affichage à Plaisance, une gazette, site Internet...
- **D - Le club met à disposition de ses adhérent(e)s et des parents des formations** (chrono, feuille de marque, arbitrage, entraîneur...).

Article 8 : Les autorisations de transport et de reproduction et représentation de la photographies

- **A - En signant la fiche de renseignement club,** vous autorisez votre enfant ou vous-même à être transporté(e) lors des déplacements de son équipe à l'extérieur par un membre du club ou un parent accompagnateur.
- **B - En signant la fiche de renseignement club,** vous autorisez votre enfant mineur ou vous-même, à être photographié et à que son image soit utilisé par l'association pour son développement et tous ses moyens de communication (Internet : site de l'association, facebook, blog divers, dailymotion etc) et pour ses documents (brochure, affiche etc).



USC BASKET

Directeur Technique
 Raphaël BECKERICH
 990 Av. Pierre Mendès France
 77176 SAVIGNY-LE-TEMPLE

☎ : 06.63.86.14.07

✉ : uscreteilbasket@hotmail.fr

Site : <http://basket.uscreteil.com>

US CRETEIL BASKET



Attestation d'adhésion

Le club de Basket Ball de l' USCRETEIL certifie que _____ a pris une licence au sein de notre association dans la catégorie indiquée ci-dessous.

Tableau des tarifs par catégories

Mini-Poussins	165.00 €
Poussins	165.00 €
Benjamins(es)	170.00 €
Minimes	170.00 €
Cadets(tes)	175.00 €
Seniors	175.00 €

1 licence en catégorie _____ pour un montant de _____, ____ €

1 bon CCAS de _____ % soit une réduction de _____, ____ €

1 bon CAF pouvant atteindre la somme de _____, ____ €

Soit un total pour l'inscription de

_____, ____ €

Cachet du club &
 Signature du Directeur Technique
 M. Raphaël BECKERICH

MACIF 94100

MACIF 94100

MACIF 94100

MACIF

ILE DE FRANCE

Centre de Gestion
224 avenue de La Rochelle
79055 Niort Cedex 9
Tél : 01.45.12.12.12
Fax : 05.49.09.33.47

MACIF

ILE DE FRANCE

Protection des droits de l'assuré

- Recours
- Protection juridique

sans limitation

US CRETEIL BASKET

5 RUE ESTIENNE D ORVES
94000 CRETEIL

N° r.f. : 5702450 U / YP26

Niort, le 18 SEPTEMBRE 1997

ATTESTATION D'ASSURANCE

LA M.A.C.I.F. "ILE DE FRANCE" 79055 NIORT CEDEX atteste l'assuré

US CRETEIL BASKET
5 RUE ESTIENNE D ORVES
94000 CRETEIL

par contrat numéro 5702450 U, lequel comprend notamment une garantie "responsabilité civile générale" ainsi qu'une garantie "responsabilité de dépositaire" dans les conditions et limites du tableau ci-dessous :

FRANCHISE ABSOLUE : 20 X DE L'INDICE RI (1)
(sauf protection des droits de l'assuré)

RESPONSABILITES ASSUREES

Responsabilité civile générale (2)

Pendant les activités

- Dommages corporels

- Intoxications

Montant réel des dommages dont l'assuré peut être responsable sauf dommages exceptionnels limités à 50 000 000 francs par sinistre sans indemnité

3000 fois l'indice RI par sinistre et par année d'assurance (1)
(3)

Garantis Accidents corporels

La garantie "accidents corporels" est accordée à tous les adhérents qu'ils soient affiliés ou non auprès d'une fédération, et notamment à :

- Membres : 20 Fois l'indice RI
- Incapacité permanente : 40 Fois l'indice RI réductible en fonction du taux de l'IPP.
- Frais de traitement : 5 Fois l'indice RI

La présente attestation est délivrée pour valoir en que de droit.

Elle ne peut engager la MACIF au-delà des limites, dispositions et clauses particulières du contrat d'assurance "MULTIGARANTIES ACTIVITES SOCIALES" auquel elle se réfère.

LA M.A.C.I.F.

(1) Il faut entendre par indice RI le valeur exprimée en francs de l'indice au jour du sinistre (3676 francs au 01/01/97).

(2) Sont couverts en "responsabilité civile générale", les dommages causés aux locaux et aux tiers en raison d'incendie, d'explosion, de dégât des eaux, de bris de glace, et de tout autre événement fortuit ou imprévu prenant naissance dans les locaux occupés périodiquement, temporairement ou occasionnellement par l'association pour l'exercice de ses activités.

(3) Période normalement comprise entre deux échéances principales.

USC BASKET

Directeur Technique
Raphaël BECKERICH
990 Av. Pierre Mendès France
77176 SAVIGNY-LE-TEMPLE

☎ : 06.63.86.14.07

✉ : uscreteilbasket@hotmail.fr

Site : <http://basket.uscreteil.com>

US CRETEIL BASKET



Le Pack basket pour tous les licenciés de moins de 18 ans.

Compris dans la cotisation

Bon de commande

Taille de T-shirt : _____

Taille du Ballon : _____

Commande livré au gymnase par l'Entraîneur.

Noms et prénoms de la personne concerné :

Catégorie et entraîneur : _____